



Compte rendu de la séance du 31 mars 2022

Le jeudi 31 mars 2022 à 20 heures 30, le conseil municipal de la Commune de VILLAMÉE dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Laurence CHEREL, Maire.

Membres présents : Laurence CHEREL, Gilbert BOUFFORT, Alain LEDUC, Andrée BATAIS, Ludovic GUÉRIN, Céline BESNARD, Julien CAUX.

Absents excusés : Thérèse STOHELLOU, Yann LEFÈVRE

Absent : Franck LANGLOIS, Jérôme SORRE

Secrétaire de séance : Julien CAUX

Délibération prise par le conseil municipal lors de cette séance :

N° 2022.25	Acquisition et vente Consorts Plessis, Commune et Caillère/Sénéchal
------------	---------------------------------------------------------------------

Madame le Maire rappelle la délibération du 11 mars 2021 concernant le projet d'achat/vente entre la Commune de Villamée et M. Caillère Nicolas.

Suite au bornage des terrains, Madame Le Maire informe que les consorts Plessis souhaitent céder gratuitement à la Commune de Villamée une petite parcelle de 0 a 18 ca.

Madame Le Maire propose donc :

- d'acquérir la parcelle cadastrée section A N°1081, d'une surface de 0 a 18 ca, cédée gratuitement par les consorts Plessis à la Commune de Villamée,
- d'acquérir les parcelles cadastrées section A N°1665 et 1667, d'une surface de 2 a 05 ca, cédées par M. Nicolas Caillère et Mme Marina Sénéchal au prix de 1 € le m²,
- de vendre les parcelles cadastrées section A N°1668, 1670 et 1672, d'une surface de 3 a 85 ca, à M. Nicolas Caillère et Mme Marina Sénéchal au prix de 1 € le m².

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve les propositions de Madame le Maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires concernant cette affaire qui seront présentés par l'Office du Carré, Notaire à Fougères. Les frais de notaire seront partagés entre les acquéreurs.